

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 01 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le premier juin à 18h30, les membres du comité syndical, dûment convoqués le vingt-six mai deux mil seize, se sont réunis sous la Présidence de Madame Nicole PAIRE, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Étaient présents : Nicole PAIRE, Jeanine ROUANET, Virginie ELSHOUT, Marie-Thérèse CHARTIER, Henri RAULT, Patrick COLLET, Miguel BACAÏCOA, Loïc BATTAIS, Anthony AUBREE, Éric DELISLE

Étaient absents excusés : Marie PRUNIER donne procuration à Virginie ELSHOUT, Emmanuel VALLEE

Étaient absents : Mickaël FERTIN

Éric DELISLE est désigné secrétaire de séance.

Le comité syndical accepte de mettre à l'ordre de jour une délibération concernant le voyage des élèves de CHAUVIGNE au Zoo.

Le comité syndical ajourne le vote du compte rendu de la précédente séance, celui-ci n'ayant pas été envoyé.

N°13/2016 : Délibération concernant le voyage des élèves de Chauvigné au Zoo

Les élèves de CHAUVIGNE sont allés en sortie scolaire le 31/05/2016 au ZOO de CHAMPREPUS. Cette sortie a nécessité un transport scolaire KEOLYS.

Le Comité Syndical approuve ce voyage scolaire à l'unanimité et autorise Madame La Présidente à payer les factures associées.

N°14/2016 : Mise en place d'une décision modificative pour le compte 67

Une régularisation a été effectuée le 24 février 2016 concernant une réduction de la facture n°905 de cantine et garderie de novembre 2015. Cette régularisation sur l'exercice antérieur avait été faite par le biais du compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » pour un montant de 49.60€.

Or lors du budget 2016, le chapitre 67 « charges exceptionnelles » n'avait pas été alimenté, le compte se retrouve donc en dépassement de crédit. Il convient alors de prendre ce jour une décision modificative afin de régulariser cette situation et d'alimenter à minima ce chapitre afin de subvenir aux différents besoins exceptionnels.

Le comité syndical décide la modification du budget de la façon suivante :

VOTE DU BUDGET 06/04/2016	Décision Modificative 1 2016
DEPENSES 022 Dépenses imprévues fonctionnement 2000.00 €	DEPENSES 022 Dépenses imprévues fonctionnement 1500.00€

DEPENSES 67 Charges imprévues 0.00 €	DEPENSES 67 Charges imprévues 500.00€
---	--

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE cette décision modificative
- CHARGE la Présidente de signer l'ensemble des documents administratifs et comptables en lien avec ce dossier.

N°15/2016 : Délibération concernant la classe mobile

Lors des deux dernières réunions du Comité Syndical, ce dernier avait accepté à l'unanimité l'ouverture de cette classe pour la rentrée 2016-2017 à l'école de CHAUVIGNE. Cette décision d'ouverture s'était concrétisée par la nécessité de prendre un préfabriqué en location. Monsieur RAULT proposait au Comité que ce soit le SIRS qui prenne en charge cette location en fonctionnement.

Une commission avait alors été organisée début mai afin de choisir le prestataire qui proposait la meilleure offre. La commission propose au Comité Syndical de choisir l'offre du prestataire LOXAM MODULE.

Le comité Syndical accepte à l'unanimité la signature de la convention pour la classe mobile. Cette signature est programmée pour le 7 juin à 11h30 à la Mairie de CHAUVIGNE.

N°16/2016 : Convention de délégation de compétence avec le Département d'Ille et Vilaine pour l'organisation de transport scolaire – réemploi d'un service départemental

Madame La Présidente présente le courrier du département d'Ille et Vilaine concernant la signature des nouvelles conventions de délégation de compétence aux organisateurs secondaires pour l'organisation d'un service de transport scolaire – réemploi d'un service départemental.

Ce courrier indique que lors de la séance du 04 avril 2016, la Commission Permanente a donné son accord pour la résiliation des conventions actuelles de délégation de compétence citées en objet et la signature de nouvelles conventions mises à jour. Ces nouvelles conventions apportent notamment des précisions concernant les demandes de création d'arrêt, les règles relatives au taux de subvention, la procédure à suivre pour les demandes de dérogation, les modalités de participation financière, l'absence de remise de documents, le changement d'Autorité Organisatrice.

Le Conseil Départemental sollicite donc le Comité Syndical d'autoriser Madame La Présidente à signer cette convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier public routier créé pour assurer, à titre principal et à l'intention des élèves, la desserte des établissements d'enseignement (application de l'article L3111-9 du Code des Transports).

Le comité Syndical autorise à l'unanimité Madame La Présidente à signer cette convention de navette scolaire pour le réemploi d'un service départemental.

N°17/2016 : Point sur le devenir du minibus

Madame La Présidente demande au Comité Syndical ce qu'il souhaite pour le devenir du minibus (19 places assises). Les membres du comité syndical pensent qu'il reste intéressant de le garder pour les sorties des écoles exceptionnelles et la convention avec Antrain Communauté. Ce

minibus étant entretenu et amorti, il est utile à l'activité du SIRS, et éventuellement pour les communes membres du regroupement aussi.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité de garder ce minibus.

N°18/2016 : Préparation de la rentrée scolaire

Madame La Présidente annonce que les institutrices des écoles ont envoyé un estimatif des dépenses des fournitures scolaires pour la rentrée 2016-2017. Le Comité Syndical décide de donner une enveloppe globale par école en fonction du coût d'un élève en élémentaire et en maternel. Une commission devra donc être fixée afin de déterminer le montant des enveloppes attribuées. Cette commission est fixée au vendredi 10 juin 2016 à 18h30 afin de pouvoir fournir une réponse aux écoles avant les vacances scolaires.

➤ Point sur la situation de la cantine

Madame La Présidente présente au Comité Syndical le point sur les impayés cantines depuis 2012.

Madame ELSHOUT rappelle la situation compliquée de la cantine de RIMOU. La situation ne doit pas s'éterniser face aux nombreux retours et problèmes qui ont été engendrés. Un règlement devrait être rédigé voir travaillé avec les enfants afin d'établir un cadre. Pour la rentrée prochaine, tout un travail serait à faire pour accompagner les jeunes.

➤ Évolution des postes des agents du SIRS pour la rentrée 2016

Madame ELSHOUT présente la situation des agents sur CHAUVIGNE et notamment le cas d'Ophélie DESCORMIERS qui pourrait avoir un contrat aidé à 22h sur Antrain Communauté et à 13h sur le SIRS. Pour la mise en place de ce contrat, les deux entités vont devoir se concerter. Le Comité Syndical donne son accord pour une délibération de principe pour le contrat de DESCORMIERS Ophélie.

➤ Vote des tarifs

Le comité syndical révisé les tarifs à appliquer à la rentrée 2016-2017 :

CANTINE

Monsieur BACAÏCOA propose de se pencher sur l'idée de l'épicerie bio à CHAUVIGNE afin d'alimenter la cantine. Le repas complètement bio semble très compliqué à mettre en place pour les cantinières d'après les précédentes rencontres, toutefois, le Comité Syndical propose de refaire un sondage auprès d'elles pour la prochaine rentrée. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de commencer par des produits locaux.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Tarif Enfant :	3.10 €	3.10 €	3.15€
3 ^{ème} Enfant	2.50 €	2.50 €	2.55€
Agent SIRS	4.90 €	4.90 €	4.90€
Adulte Extérieur Au SIRS	5.10 €	5.10 €	5.20€
Gratuité Pour Les Stagiaires			

REMBOURSEMENT TRANSPORT LOCATION DES MINIBUS

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Sans carburant	0.55 € du km	0.55 € du km	0.55€ du km
Avec carburant	0.85 € du km	0.85 € du km	0.85€ du km

ACCUEIL MATIN ET SOIR :

Le comité décide la gratuité de l'accueil assuré dans chaque commune : de 7h45 à 8h50 le matin et de 16h30 à 17h15 le soir.

ACCUEIL MERCREDI MIDI : de 12h00 à 12h30 dans chaque commune
En dehors de ces horaires, les enfants seront accueillis à la garderie de CHAUVIGNE.

GARDERIE TARIFS :

Le comité décide de garder les tarifs suivants :

2015-2016	2016-2017
DE 7H00 à 7h45 : 1.00 €	DE 7H00 à 7h45 : 1.00 €
De 17H15 à 18h00 : 1.00 €	De 17H15 à 18h00 : 1.00 €
De 18h00 à 19h00 : 0.50 € par demie heure	De 18h00 à 19h00 : 0.50 € par demie heure
Au-delà de 19h00 : 5.00 € de majoration par ¼ heure	Au-delà de 19 h00 : 5.00 € de majoration par ¼ heure
Mercredi midi de 12h30 à 13h00 : 0.50 €	Mercredi midi de 12h30 à 13h00 : 0.50 €
Au-delà de 13h00 : 5.00 € de majoration par ¼ d'heure	Au-delà de 13h00 : 5.00 € de majoration par ¼ d'heure

N°19/2016 : Questions diverses➤ **Demande d'intervention de la ludothèque**

Madame La Présidente présente au Comité Syndical la demande de la Ludothèque intercommunale « A vous de jouer ! » en ce qui concerne les demandes d'intervention dans le cadre des TAP pour la rentrée 2016-2017. Comme chaque année, la ludothèque peut accompagner et encadrer des formations pour les agents du SIRS et les animateurs afin qu'ils puissent mettre en place, toute l'année des ateliers de jeux dans le cadre des TAP. Au retour de l'ensemble des demandes sollicitées, la Ludothèque fera des propositions d'activités.

La séance des ateliers de 1h30 est à 20€. Le Comité propose au minimum 3 périodes sur l'année, soit au minimum une par école. En ce qui concerne les formations de 3h00 de 120€, le Comité décide de lui proposer 3 formations au minimum sur l'année pour l'ensemble des agents du SIRS.

Récapitulatif des décisions prises au cours de la séance du 06 avril 2016 :

N°11/2016 : Vote du Compte Administratif 2015, du Compte de Gestion 2015 et du Budget Primitif 2016

N°12/2016 : Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Mme PAIRÉ Nicole	M. BATAIS Loïc	Mme BESNARD Virginie
M. RAULT Henri	Mme PRUNIER Marie	M. VALLEE Emmanuel
M. BACAICOA Miguel	Mme CHARTIER Marie- Thérèse	M. COLLET Patrick
M. DELISLE Éric	Mme ROUANET Jeanine	M. AUBREE Anthony
M. FERTIN Mickaël		